



Formation initiale  
Formation continue



Aix-en-Provence



Rythme  
en alternance



Classement  
Eduuniversal : 13e

Au sein de la mention Direction de Projets ou d'Établissements Culturels formant les cadres ou dirigeants d'organisations culturelles, le parcours-type « Management et Droit des Organisations et des Manifestations Culturelles » dispensé en alternance, s'adresse aux individus désirant acquérir une double compétence managériale et juridique, avec comme champs d'application les arts, la culture et la créativité.

Ces deux années de formation, fondées sur une approche par compétences, ont pour objectif de former des managers spécialistes du secteur culturel au sens large, et de leur donner les outils, techniques et connaissances nécessaires à une carrière professionnelle réussie et enrichissante au sein de ce secteur.

### ■ PUBLIC VISÉ

Cette formation est accessible aux candidat(e)s **en formation initiale** ayant validé un diplôme de Licence en droit-économie ou gestion ou un diplôme équivalent à la licence dans des formations culturelles ou artistiques spécialisées, ainsi qu'aux candidat(e)s **en formation continue**, professionnel(le)s du secteur culturel souhaitant parfaire leur expérience dans les domaines managériaux et juridiques ou professionnel(le)s de la gestion de projets ou de services, souhaitant réorienter leurs activités vers le secteur culturel et créatif.

### ■ COMPÉTENCES

A l'issue du parcours MDOMC le/la diplômé(e) aura acquis les compétences suivantes :

- S'approprier un environnement artistique, culturel et créatif local, national et international en mutation
- Concevoir des stratégies dans des organisations et/ou des événements artistiques, culturels et créatifs
- Assurer le pilotage des activités d'une organisation et/ou d'un événement artistique, culturel et créatif
- Conduire des projets artistiques, culturels et créatifs
- Apporter un support juridique aux activités des organisations artistiques, culturelles et créatives
- Favoriser son employabilité dans le secteur artistique, culturel et créatif

### ■ ORGANISATION DE LA FORMATION

En rythme d'alternance, les étudiant(e)s sont chaque mois environ trois semaines dans les structures partenaires, et une semaine en cours. Ce rythme a été établi en concertation avec les partenaires professionnels, pour correspondre le mieux possible au rythme de travail réel des structures culturelles.

La réalisation d'un projet culturel, l'expérience terrain obligatoire (stage long de 2 à 6 mois ou apprentissage et/ou professionnalisation) et la formalisation d'un portefeuille de compétences, occupent une place centrale dans le parcours MDOMC. Ils sont accompagnés d'un ensemble d'enseignements (méthodologie et accompagnement) visant à renforcer les compétences opérationnelles et l'insertion professionnelle des diplômé(e)s.

Ce Master applique un parcours de formation en Approche Par Compétences. Il met en avant une approche concrète des problématiques auxquelles les diplômé(e)s seront confronté(e)s, à la fois dans le cadre de leurs missions d'apprentissage et en tant que futurs acteurs du secteur culturel. Cette approche repose donc sur de nombreuses études de cas et projets, que les étudiant(e)s doivent mener à bien tout au long de l'année, dans des domaines embrassant le spectre le plus large possible d'activités : Marketing, Communication, Budget, Droit, Ressources Humaines, Développement de projet Culturels, etc.

Cette formation mélange théorie et pratique : la majorité des cours sont assurés par un binôme enseignant-chercheur et professionnel du secteur. Enfin, les étudiant(e)s sont accompagné(e)s individuellement pour faciliter leur transition vers le monde professionnel (bilan de compétences, acquisition d'un portefeuille de compétences «manager artistique, culturel et créatif», définition du projet professionnel, coaching RH, etc.).

## ■ CONTENU SYNTHÉTIQUE DE LA FORMATION

### > SEMESTRES 1, 2, 3 ET 4

- S'approprier un environnement artistique, culturel et créatif local, national et international en mutation
- Concevoir des stratégies dans des organisations et/ou des événements artistiques, culturels et créatifs
- Assurer le pilotage des activités d'une organisation et/ou d'un événement artistique, culturel et créatif
- Apporter un support juridique aux activités des organisations et/ou événements artistiques, culturels et créatifs
- Conduire des projets artistiques, culturels et créatifs
- Favoriser son employabilité dans le secteur artistique, culturel et créatif
- Bilan de compétence et projet professionnel
- Méthodes de recherche et conseil en sciences de gestion

## ■ POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS

### > Poursuite d'études

A l'issue des deux années de Master, les étudiant(e)s peuvent poursuivre leurs études en [Doctorat en Sciences de Gestion](#).

### > Débouchés

Dans le secteur culturel au sens large, les métiers visés par les étudiant(e)s diplômé(e)s sont les suivants : Directeur(trice) d'organisations culturelles et créatives permanentes ou événementielles (musées, salles de spectacles publiques ou privées ; équipes d'organisation de festivals reconnus ; grandes manifestations culturelles récurrentes en France ou à l'Étranger ; industries culturelles - édition, production, diffusion), Responsable fonctionnel de services au sein d'organisations culturelles et créatives permanentes ou événementielles (production - diffusion - comptabilité - RH - communication - mécénat - relations publiques - services éducatifs, régie générale, régie de site, régie d'événements...), Contractuel(le) de la fonction publique culturelle d'Etat et territoriale, Chef(fe) de projets culturels et créatifs, Responsable de service ou chargé(e) de projets de sociétés civiles au service des artistes (SACEM, SACD, SPEDIDAM, ADAMI...)

## ■ CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission est soumise à candidature et entretien individuel. L'analyse des dossiers de candidatures repose sur 4 critères : le niveau académique, le projet professionnel, l'expérience professionnelle antérieure et la motivation à travailler dans les arts, la culture et la création.

> **Pour les étudiant(e)s en formation initiale** : être diplômé(e) d'une Licence ou un Master 1 en droit-économie ou gestion, un diplôme d'écoles de commerce équivalent, un diplôme équivalent à la Licence ou au Master 1 dans des formations culturelles ou artistiques spécialisées (Beaux-Arts, musicologie, métiers du livre, MST, médiation culturelle, etc.)

> **Pour les étudiant(e)s en formation continue** : Professionnel(le)s issus du secteur culturel et bénéficiant d'une réelle expérience de terrain, souhaitant parfaire son expérience et intégrer à celle-ci des techniques managériales et juridiques essentielles pour son avenir dans l'organisation ou Professionnel(le)s issus d'autres secteurs et bénéficiant d'une réelle expérience dans la gestion de projets ou de services, souhaitant réorienter ses activités vers le secteur culturel et créatif.

Plus d'informations : Rubrique [«Candidature / Inscription»](#) sur le site internet de l'IMP GT.

## ■ CONTACTS

### > Responsables pédagogiques

Edina SOLDI [edina.soldo@univ-amu.fr](mailto:edina.soldo@univ-amu.fr)

Djelloul AREZKI [djelloul.arezki@univ-amu.fr](mailto:djelloul.arezki@univ-amu.fr)

### > Gestionnaire scolarité

Delphine DAMOUR [delphine.damour@univ-amu.fr](mailto:delphine.damour@univ-amu.fr) | +33(0)4 13 94 21 18

### > Bureau de l'apprentissage

Laurène CICCOLINI-FRATTINI [laurene.ciccolini@univ-amu.fr](mailto:laurene.ciccolini@univ-amu.fr) | +33(0)4 13 94 21 24

### > Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale

21-23 rue Gaston Saporta

13625 Aix-en-Provence

<https://impgt.univ-amu.fr>

